



Les inondations et les orages qui ont touché la France ces dernières semaines ont occasionné 214 000 sinistres pour un coût de 430 millions d'euros

25/06/2018

En déplacement ce jour à Pau et à Salies-de-Béarn, Bernard Spitz, Président de la Fédération Française de l'Assurance, rencontre les pouvoirs publics et les élus locaux. Il témoigne de l'engagement des assureurs aux côtés de la population sinistrée, dans les Pyrénées-Atlantiques comme sur l'ensemble du territoire.

Du 25 mai au 14 juin 2018, des orages de grêle et des pluies violentes se sont abattus sur une grande partie de la France. Ces intempéries se sont caractérisées par leur durée, leur étendue géographique et la diversité des dégâts qu'elles ont occasionnés.

A ce jour, les assureurs ont enregistré 214 000 déclarations de sinistres, pour un coût estimé de 430 millions d'euros.

Ces sinistres ont été causés par la grêle et la pluie aux habitations, aux véhicules et aux biens professionnels. Les dommages sont de nature très variée : inondations, coulées de boue, dommages électriques, impacts sur les carrosseries, pertes d'exploitation, etc.

La FFA rappelle que ces sinistres sont couverts par les contrats d'assurance de dommages (multirisque habitation, multirisque professionnelle) et par la garantie dommages tous accidents du contrat d'assurance auto. Tous les contrats d'assurance de biens (habitation, entreprise, etc.) comportent une garantie catastrophes naturelles qui entrera en application pour les assurés des communes ayant fait l'objet d'un arrêté.

Les agriculteurs ont aussi été particulièrement touchés par les aléas climatiques et plus spécifiquement par les orages de grêle qui ont détruit plusieurs milliers d'hectares de vignes. Les pluies torrentielles ont généré un excès d'eau dans les parcelles, affectant principalement les grandes cultures (colza, blé, orge).

Ces dommages agricoles sont couverts par deux types de contrats : les contrats multirisque climatique sur récolte (MRC) et les contrats grêle.

Pour Bernard Spitz, Président de la FFA : « *Cet épisode climatique de forte intensité fait suite à un début d'année marqué par les tempêtes et les inondations. Les assureurs sont pleinement mobilisés dans les territoires pour évaluer les dégâts et accompagner leurs assurés dans la reprise de leur activité professionnelle comme dans la remise en état de leurs biens personnels. La profession travaille actuellement avec le gouvernement à une modernisation du régime des catastrophes naturelles qui permettra de développer la culture de la prévention, de généraliser la prise en charge des frais de relogement, de simplifier le mode de fonctionnement des franchises pour les particuliers et de les plafonner pour les professionnels. Ces propositions devraient être finalisées d'ici la fin de l'année.* »